

Le curé Nicolas Tolentin Hébert de Saint-Pascal de Kamouraska et son combat pour l'éducation

La correspondance du département de l'Instruction publique

Pierre-Louis Lapointe

Volume 21, numéro 1, 2015

50 ans d'histoire locale et régionale ça se fête

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/77887ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

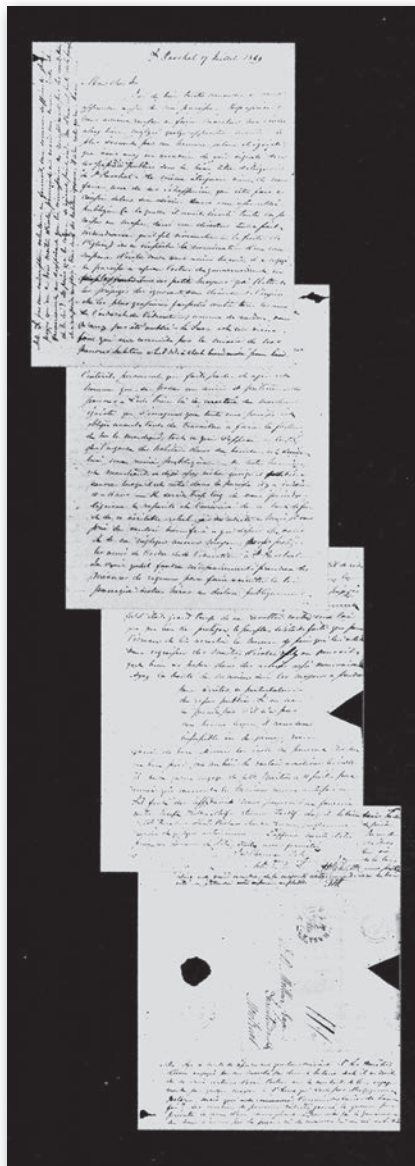
Lapointe, P.-L. (2015). Le curé Nicolas Tolentin Hébert de Saint-Pascal de Kamouraska et son combat pour l'éducation : la correspondance du département de l'Instruction publique. *Histoire Québec*, 21(1), 38–39.

Le curé Nicolas Tolentin Hébert de Saint-Pascal de Kamouraska et son combat pour l'éducation

La correspondance du département de l'Instruction publique

par Pierre-Louis Lapointe, Ph.D., archiviste, historien et administrateur au CA de la FHQ

Cet archiviste retraité et historien spécialisé de l'histoire de l'Outaouais œuvre au sein des Archives nationales du Québec et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en Outaouais et à Québec, de 1977 à 2011. Il est signataire de nombreux articles publiés, entre autres, dans la revue À rayons ouverts de BAnQ et dans Histoire Québec, et de plusieurs ouvrages, dont Les Québécois de la bonne entente. Un siècle de relations ethniques et religieuses dans la région de Buckingham, 1850-1950 (Sillery, Éditions du Septentrion, 1998); L'Île de Hull. Une promenade dans le temps (Québec, Les Éditions GID, 2004); La Vallée assiégée. Buckingham et la Basse-Lièvre sous les MacLaren, 1895-1945 (Gatineau, Éditions Vents d'Ouest, 2006); Mon village, mes ancêtres. Notre-Dame-de-la-Salette, 1883-2008 (Notre-Dame-de-la-Salette, 2008) et L'Ange-Gardien en Outaouais. Des racines à découvrir, 1825-2012 (L'Ange-Gardien, 2012). Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université d'Ottawa (1974) et d'un doctorat en histoire de l'Université Laval (1996), M. Lapointe siège comme administrateur à la Fédération Histoire Québec depuis 2012.



Voici une série documentaire d'une intarissable richesse, qui regroupe l'ensemble des lettres reçues et expédiées par le département de l'Instruction publique de 1842 jusqu'au début des années 1960. Les archives de cet ancêtre de notre incommensurable ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport sont incontournables pour quiconque s'intéresse à l'évolution du monde de l'éducation au cours de cette période. Cette correspondance renferme d'ailleurs des éléments susceptibles de nuancer la vision trop souvent caricaturale que nous avons du Québec d'autrefois. Les lettres et rapports de tout ordre adressés au Surintendant de l'Instruction publique permettent de reconstituer les luttes vécues par tous ces pionniers et pionnières obscurs de l'éducation qui, avec patience et ténacité, jetèrent les bases du système scolaire du Québec. Le clergé catholique n'y est pas nécessairement monolithique et réactionnaire, ni les « Rouges » issus de la mouvance insurrectionnelle de 1837-1838, irrémédiablement porteurs de progrès! Les inspecteurs d'école, ces « yeux et oreilles du Surintendant », s'y révèlent, le plus souvent, d'ardents défenseurs de la qualité de l'enseignement et aiguillons des indispensables réformes qui s'imposent.

La « guerre des éteignoirs »

La nouvelle loi scolaire adoptée par le Parlement des Canadas-Unis le 9 juin 1846 rétablit le système des taxes obligatoires pour assurer le financement des écoles¹. Cette décision met le feu aux poudres! La population du Bas-Canada, amorphe, est satisfaite de son ignorance et ne veut pas payer pour l'éducation de ses enfants. On s'oppose à la nouvelle loi scolaire et aux taxes surtout; certains des opposants, déchaînés, vont jusqu'à mettre le feu aux écoles. Cette période obscurantiste de l'histoire scolaire du Québec est connue sous le nom de « guerre des éteignoirs ». Ce n'est que vers 1850 cependant que cette opposition à la loi scolaire se calme. Ce retour à la raison des éteignoirs est dû en grande partie aux efforts du Surintendant Jean-Baptiste Meilleur et à l'appui inconditionnel que lui donne les membres du clergé. Ces derniers se dévouent sans compter pour le maintien des écoles, et ce, à l'encontre d'une partie de leurs paroissiens. C'est ce qui se produit à Saint-Pascal de Kamouraska; le curé Nicolas Tolentin Hébert, le célèbre fondateur d'Hébertville, s'en prend au chef des éteignoirs de Saint-Pascal, le marchand le plus important de la place. Voici un extrait de la lettre qu'il expédie à Jean-Baptiste Meilleur le 17 juillet 1849².

Mon cher ami,

J'ai de bien tristes nouvelles à vous apprendre aujourd'hui de ma paroisse. Jusqu'à présent nous avons réussi à faire marcher nos écoles assez bien, malgré quelques oppositions suscitées le plus souvent par un homme jaloux et égoïste, que vous avez eu occasion de voir signalé sur les papiers publics, sous le beau titre d'éteignoir de ST-PAS-CHAL. Ce même éteignoir vient de nous faire une de ses échauffourées, qui cette fois, a réussi selon son désir. Dans une assemblée publique (à laquelle il avait invité toute la paroisse en masse, dans un discours tout à fait incendiaire qu'il fit dimanche à la porte de l'église) il a empêché la nomination d'un commissaire d'école dont nous avons besoin, il a engagé la paroisse à refuser l'octroi du gouvernement en plagiant tous ces petits moyens qui flattent les préjugés des ignorants et en déversant l'injure et les grossières faussetés contre tous les amis de l'ordre et de l'éducation; comme de raison, vous n'avez pas été oublié. Le Surintendant est un vieux fou qui ne connaît pas la misère de nos pauvres habitants a-t-il dit, était bien aisé pour lui, qui est bien payé par le gouvernement de faire des lois comme ça qui écrasent les pauvres habitants d'ici. Je ne voudrais pas vous répéter toutes les bêtises que cet homme impudent et sans frein débite tous les jours et en toutes occasions au sujet des écoles. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que c'est l'intérêt personnel qui fait parler et agir cet homme qui se pose en ami et protecteur des pauvres. C'est bien là le caractère du Marchand égoïste qui s'imagine que toute une paroisse est obligée avant tout de travailler à faire la fortune de M. le Marchand; tout ce qui s'oppose à l'entrée de l'argent des habitants dans sa bourse est suivant lui une ruine publique. Or notre homme est Marchand et déjà assez riche quoiqu'il fut bien pauvre lorsqu'il est entré dans la paroisse il y a environ 15 à 16 ans. Il serait trop long de vous peindre l'égoïsme, la rapacité et l'avarice de ce bout de feu et de ce véritable rebel; je m'arrête. Mais je vous prie de vouloir bien faire ce qui dépend de vous et de ne négliger aucun moyen pour protéger les amis de l'ordre et de l'éducation à St-Paschal. Je crois qu'il faudra nécessairement prendre des mesures de rigueur pour faire exécuter la loi parce que notre héros a déclaré publiquement qu'il refusait d'obéir à la loi des écoles et qu'il serait le premier à prendre les armes pour repousser la force armée. Enfin, il en a appelé à tous les préjugés et à toutes les passions et a déclaré formellement qu'il était grand temps de se révolter contre une loi qui au lieu de protéger le peuple n'était faite que pour l'écraser et lui arracher le morceau de pain qui lui restait pour engraisser des maîtres d'écoles dont on pouvait fort bien se passer dans des années aussi mauvaises. Ayez la bonté de m'aviser sur les moyens à prendre pour arrêter ce perturbateur du repos public. Si on ne le punit pas, s'il n'a pas une bonne leçon, il nous sera impossible ici de jamais rien faire de bon. Jamais les écoles ne pourront être sur un bon pied, car au lieu de vouloir améliorer les écoles, il veut que l'on engage des petits maîtres à 30 piastres par année qui courront les maisons comme autrefois. S'il faut des affidavits nous pourrions en fournir contre Joseph Hudon, chef, Étienne Tardif, Augustin Labrie, Jn. Bte Paradis, Alexis Richard, Claude Caron, Guillaume Caron et quelques autres encore. L'affaire mérite d'être prise au sérieux et d'être traitée avec fermeté.

J'ai l'honneur d'être, avec estime, votre très... N.T. Hébert, Ptre

N.B. : Si par une souscription volontaire on formait une somme suffisante pour payer un ou 2 maîtres d'écoles, pourrait-on avoir une somme égale du gouvernement en supposant que les commissaires ne rempliraient pas les conditions de la loi? Je pense que les commissaires n'agiront point ici. Un d'eux est parti de la paroisse et n'est point remplacé, trois sont des habitants ignorants, il n'en reste qu'un bon.

Un seul des commissaires sera assez brave pour faire partie de cette assemblée et je ne vois qu'un seul juge de paix qui osera en faire partie. Le 1^{er} capitaine est notre héros de révolte. Comment faire? Les gens sont tellement sous l'impression que leurs maisons seront brûlées et leur vie en danger s'ils se déclarent ouvertement en faveur de la loi, que personne ici n'ose se montrer. Si nous sommes protégés, alors un grand nombre de la majorité certainement sera du bon côté. J'attendrai votre réponse au plûtôt. N.T.H.

Notes

- 1 Louis-Philippe AUDET, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*, tome 2, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston Ltée, p. 56, 59 et 128.
- 2 Bibliothèque et Archives nationales du Québec-Centre d'archives de Québec, E13, 1960-01-032 / 299, lettre n° 901 de 1849.